

N/REF : 4/02/2026 12H01 C:024233 I:33979
V/REF : 36226/20436
V/Email reçu le Mercredi 04/02/2026 à 12H01

SDC 'Le Melies'
C/O SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : LE MELIES (Cop)
2 RUE PONSON DU TERRAIL
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 05 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 34-36-38 AV. DU 8 MAI 1945 - 2-4 PONSON DU TERRAIL - ECHIROLLES
POSTE DE POLICE ECHIROLLES

MOTIF : INTERVENIR POUR DÉBOREMENT EU ET FORTES ODEURS, LA POLICE EST MONTÉE
VOIR LES LOGEMENTS DU 1ER MAIS PERSONNE NE LEUR A OUVERT

Donneur d'ordre : Mme I. CERONI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 04/02/2026 A 15H00
LORS DE NOTRE INTERVENTION DE CONTRÔLE DANS LES SANITAIRES DU COMMISSARIAT DE POLICE D'ECHIROLLES, UNE CANALISATION SITUÉE DANS LE FAUX PLAFOND A ÉTÉ INSPECTÉE.
A CE STADE, IL NE SEMBLE PAS QUE CETTE CANALISATION SOIT EN CHARGE. AUCUN ÉCOULEMENT D'EAU N'A ÉTÉ CONSTATÉ AU SOL.
EN REVANCHE, UN LÉGER SUINTEMENT EST OBSERVÉ, MATÉRIALISÉ PAR UNE PETITE AURÉOLE D'HUMIDITÉ.
UN POINT DE CORROSION (ROUILLE) EST VISIBLE SUR LA PARTIE BASSE DE LA CANALISATION, A L'ENDROIT SUPPOSÉ DU SUINTEMENT.
COMPTE TENU DE L'ÉTAT DE LA CANALISATION, TOUTE TENTATIVE DE CURAGE ENTRAÎNERAIT UNE FUITE IMMÉDIATE.
DANS CE CAS, L'ENSEMBLE DES EAUX DE L'IMMEUBLE SE DÉVERSERAIT DIRECTEMENT DANS LES LOCAUX DU COMMISSARIAT.
IL EST DONC IMPÉRATIF DE PRÉVOIR EN URGENCE UNE INTERVENTION CONJOINTE DE PLOMBERIE ET DE CURAGE, EN COORDINATION AVEC BELLEDONNE DÉPANNAGE.
NOUS RESTONS DANS L'ATTENTE DE VOTRE ACCORD POUR ENGAGER CES TRAVAUX.
CANALISATION CONCERNÉE : FONTE DN 100.

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 04/02/26 à 16H14 Mme I. CERONI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	57,08	57,08
1,00	Ff déplacement sans intervention	2	57,08	57,08
TOTAL H.T.				114,16
T.V.A. a 10,00%				11,41
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>125,57</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN